

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-CTX-JUD-10-40-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

CTX - Procédure contentieuse – Contentieux de l'assiette de l'impôt – Procédure devant le tribunal de grande instance (TGI) – Incidents de procédure

Positionnement du document dans le plan :

CTX - Contentieux

Contentieux de l'assiette de l'impôt – Procédure devant les juridictions de l'ordre judiciaire

Titre 1 : Procédure devant le Tribunal de grande instance (TGI)

Chapitre 4 : Incidents de procédures devant le TGI

1

Les questions particulières soulevées ou les événements qui peuvent se produire au cours d'une instance déjà ouverte devant le Tribunal de grande instance (TGI) sont désignés sous l'appellation générale d'incidents de procédure. Ceux-ci ont pour effet soit de suspendre ou d'arrêter la marche de l'instance, soit de modifier sa physionomie, soit même de l'éteindre.

10

Les incidents de procédure comprennent :

- les exceptions devant le TGI (cf.[BOI-CTX-JUD-10-40-10](#) : section 1) ;
- les fins de non-recevoir devant le TGI (cf.[BOI-CTX-JUD-10-40-20](#) : section 2) ;
- la question prioritaire de constitutionnalité et les questions préjudicielles devant le TGI ([BOI-CTX-JUD-10-40-30](#) : section 3) ;
- les demandes incidentes devant le TGI (cf.[BOI-CTX-JUD-10-40-40](#) : sous-section 4) ;
- les incidents d'instance proprement dits devant le TGI (cf.[BOI-CTX-JUD-10-40-50](#) : section 5).